

COMMUNE DE PAVANT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 9 avril 2010

L'an deux mil dix, le neuf avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Mairie sous la présidence d'Olivier CASSIDE, Maire.

PRESENTS : MRS ANGOT Pascal, CESARION Jean-Marie, CHAUVIN Guy, LEMONNIER Franck, JOLY Patrick, BOURJAT Frédéric, CHOUAKRI Samyr, HERICOURT Frédéric formant la majorité des membres en exercice.

Absent non excusé M. NICOT

Absente excusée: Mme FOURNIER,

Procuration : M. CHARLES donne procuration à M. BOURJAT

M. MARI-LLORIA donne procuration à M. LEMONNIER

Secrétaire de séance : Frédéric HERICOURT

Monsieur le Maire confirme aux membres présents la démission de Monsieur Patrick CROHIN.

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20h40 heures

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 janvier 2010 est approuvé à l'unanimité
De même le compte rendu du 26 mars 2010.

MODIFICATIONS DE L'ORDRE DU JOUR

Mission d'investigation géotechnique sur le pigeonnier

Monsieur le Maire explique que les investigations géotechniques supplémentaires nécessaires à l'étude préalable à la mise en sécurité de l'église commenceront prochainement. La société GINGER CEBTP a fait une proposition de 3 750.00 € HT pour une mission d'investigation similaire sur le pigeonnier. Le Maire propose de contacter l'entreprise afin de négocier le prix de l'intervention sur le pigeonnier en profitant du fait que le matériel sera sur place pour l'intervention sur l'église. Proposition adoptée à l'unanimité.

Document unique d'évaluation des risques professionnels

Suite à la décision prise concernant la mise en place de ce document le Maire explique que l'offre établi par la société ARIMA Consultants s'élève à 65.78 € TTC par agent. Le prestataire propose une option supplémentaire d'assistance sur l'actualisation du document sur une période de 4 ans pour 23.92 € TTC par an et par agent. Après délibération, les membres présents décident d'accepter cette proposition et charge le Maire de signer tout document y afférent.

ORDRE DU JOUR

Approbation des comptes administratifs 2009

Le maire rappelle la réunion de la commission des finances le 26 mars dernier au cours de laquelle le compte administratif de la commune, des services de l'eau et de l'assainissement ont été étudiés. Il présente les résultats de 2009 par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement et demande aux membres présents de statuer sur les 3 comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres présents approuvent les comptes administratifs de 2009 suivants :

EXECUTION BUDGET COMMUNAL 2009

REALISATIONS 2009		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	374 521.43 €	512 643.82 €
Investissement	153 874.67 €	40 891.38 €
REPORTS DE 2008		
Fonctionnement 002		140 573.40 €
Investissement 001	20 411.57 €	
Total réalisé + reporté	548 807.67 €	694 108.70 €
RESTES A REALISER 2009		
Fonctionnement	- €	- €
Investissement	1 260.00 €	- €
Total des RAR à reporter 2010	1 260.00 €	- €
RESULTAT CUMULE 2009		
Fonctionnement	374 521.43 €	653 217.32 €
Investissement	175 546.24 €	40 891.38 €
Total cumulé	550 067.67 €	694 108.60 €

144 040.93 €

EXECUTION DU BUDGET Assainissement 2009

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	48 578.89 €	58 987.75 €
Investissement	2 888.47 €	7 196.77 €
REPORTS DE 2008		
Fonctionnement 002		36 490.68 €
Investissement 001		20170.16 €
RESULTAT CUMULE 2009		
Fonctionnement	48 578.89 €	95 478.43 €
Investissement	2 888.47 €	27 366.93 €
Total cumulé	51 467.36 €	122 845.36 €

Solde d'exécution

71 378.00 €

EXECUTION DU BUDGET EAU 2009		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	41 070.69 €	41 088.17 €
Investissement	6 664.04 €	7 973.78 €
REPORTS DE 2008		
Fonctionnement 002		53 765.55 €
Investissement 001		8 038.01
RESULTAT CUMULE 2009		
Fonctionnement	41 070.69 €	94 853.72 €
Investissement	6 664.04 €	16 011.79 €
Total cumulé	47 734.73 €	110 865.51 €
Solde d'exécution		63 130.78 €

Approbation des comptes de gestion 2009

Le Maire présente les comptes de gestion de la commune, des services de l'eau et de l'assainissement, dressés par le trésorier de Charly sur Marne et précise qu'il correspond au résultat des comptes administratifs. Vote à l'unanimité des présents

Affectation du résultat de 2009

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement et pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé dans le CA 2009,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents d'affecter le résultat de l'exercice 2009 de la façon suivante :

Budget communal :

Compte 1068	Besoin de financement	134 654.86
Ligne 002	Résultat de fonctionnement reporté	144 041.03
	Reste à réaliser en dépenses d'investissement	- 1 260.00
Ligne 001	Dépenses d'investissement cumulées	133 394.86

Budget de l'assainissement :

Ligne 002	Résultat de fonctionnement capitalisé	46 899.54
Ligne 001	Excédent d'investissement reporté	24 478.46

Budget de l'eau :

Ligne 002	Résultat de fonctionnement capitalisé	53 783.03
Ligne 001	Excédent d'investissement reporté	9 347.75

Budget primitif 2010.

Le Maire présente chaque chapitre des sections de fonctionnement et d'investissement des budgets primitifs de 2010, équilibrés en dépenses et en recettes comme suit :

Budget communal :

- 658 981.03€ en section de fonctionnement
- 382 624.86 € en section d'investissement

Il précise le détail des subventions accordées pour 2010 aux associations :

Les Campagnards	1 000 €
As Pavant	4 330 €
Bibliothèque rurale	1 000 €
Cercle des anciens	955 €

Club saint Bald	2 000 €
Coopérative scolaire	400 €
Foyer rural	2 500 €
Lire et découvrir	150 €

Il rappelle les opérations d'investissement prévues : la poursuite des opérations d'investigation sur l'église, la mise en conformité du logement communal en vue de sa location, la remise en état de la toiture de la mairie, la création d'un parking rue Jean Jaurès, l'acquisition de matériel informatique, d'un camion benne, la réfection de la voirie rue de l'Église, la poursuite de la remise en état du chauffage de l'école et de la mairie et la création d'un jardin du souvenir au cimetière.

Budget de l'assainissement :

- 106 899.54 € en section de fonctionnement
- 55 500.00 € en section d'investissement

Budget de l'eau :

- 95 783.03 € en section de fonctionnement
- 41 800.00 € en section d'investissement

Au service de l'eau est prévu notamment une étude de détection des fuites ainsi que le changement de quelques vannes. Monsieur ANGOT précise qu'il serait judicieux de bouger régulièrement ces vannes afin d'éviter tout grippage ou blocage.

A l'unanimité des membres présents les 3 budgets primitifs sont votés comme énoncé.

Vote des 4 taxes

Le Maire explique que la réforme de la taxe professionnelle conduit le conseil municipal au vote d'un taux relais de cotisation foncière des entreprises (CFE) en lieu et place de la taxe professionnelle. L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2010 :

Taux de taxe d'habitation :	20.47%
Taux sur le foncier bâti :	23.94 %
Taux sur le foncier non bâti :	45.03 %
Taux relais de cotisation foncière des entreprises :	9.14 %

DEMANDE DE VERSEMENT ANTICIPE DU FCTVA

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, le gouvernement propose de verser le FCTVA dû au titre de l'exercice 2009, dès 2010 au lieu de le verser en 2011 ce qui permettrait de percevoir en 2010 le FCTVA de 2008 et celui de 2009 à condition que les dépenses d'investissement inscrites au BP 2010 soit supérieures d'un euro minimum à la moyenne des dépenses d'investissement réalisées sur les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008 soit 53 701 euros.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de bénéficier de cette mesure et charge le maire de signer avec le Préfet la convention relative à l'application de ce dispositif.

AMORTISSEMENT FONDS DE CONCOURS

La commune verse chaque année une subvention au titre du Fonds de concours des Monuments Historiques (FCMH) qu'il est nécessaire d'amortir sur une durée de 1 à 5 ans.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide que l'amortissement de cette somme (environ 250 € par an) se fera chaque année sur une durée de un an.

NUMEROTATION CHEMIN DE LA FERME

Suite à la création de plusieurs logements locatifs dans la propriété de la SC/ caméléon il est nécessaire de créer une numérotation pour chaque habitation de ce chemin. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les numéros impairs au coté gauche de la voie dans le sens Pavant/Charly sur Marne et les numéros pairs au coté droit de la voie dans le sens Pavant/Charly sur Marne

Questions diverses

Le conseil municipal décide de répondre par la négative à la demande de M et Mme LUPOLI pour l'acquisition de la parcelle AC32, la création d'un parking de quelques places étant prévue à cet endroit.

Le Maire présente au conseil municipal l'étude de la route de Pisseloup réalisée par la DDT qui pourrait faire l'objet d'une inscription au FDS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45

Vu par Nous, Olivier CASSIDE, Maire de la commune de PAVANT pour être affiché à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884

Le Maire,
O. CASSIDE

F. HERICOURT

F. BOURJAT

P. ANGOT

F. CHARLES

G. CHAUVIN

I. FOURNIER

Pouvoir à F BOURJAT

ABSTE

F. LEMONNIER

V. MARI-LLORIA

S. CHOUAKRI

Pouvoir à F LEMONNIER

JM CESARION

C. NICOT

P. JOLY

ABST